

## Assistantes maternelles

NOM	PRENOM	TELEPHONE
BRIOLAIS Rachel	25 route le Masson Lot. la Gardonne	05 56 21 91 82
CAZAUX Josiane	22 bis route de Brochard	05 56 78 41 93
DARMAU Caroline	7 ter Lot. la Gardonne	06 64 96 71 19
DUVERGER Sandra	13 Lot. la Gardonne	05 56 72 13 46
FRESSE Angélique	25 route de Brochard	05 56 49 61,74
FRESSE Sébastien	25 route de Brochard	05 56 49 61,74
LAGES Françoise	42 route de Brochard	05 56 30 16 62
PAUL Sylvie	2 route de Lorient	05 47 47 50 55
VANASSCHE Michelle	31 route du Pout	05 56 68 33 44

## Flash Infos

### TRAVAUX ROUTE DU POUT

En raison de travaux prévus sur la route du Pout, une **circulation alternée** réglementée par feux tricolores sera mise en place :

**du 18 juin 2014 au 08 août 2014.**

#### URBANISME

##### PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

Mr **LECHNIAK** : 1 garage (route de l'église)

Mr **CALAND** et Melle **BROUSSE** : 1 maison (route du Pout)

##### DÉCLARATION PRÉALABLE SANS OPPOSITION :

Mme **LATRILLE** : Rénovation toiture et ouvertures : (route de l'église)

Mr **MAZOYER** : Construction d'un abris bois (route de Brochard)

Mr **PEUCH** : Clôture (route du Pout)

Mr et Mme **SAINT LAGER** : Clôture (route de Créon)

Mr **UTIEL** : Clôture (chemin des chevreuils)

#### VIE ASSOCIATIVE

##### Association paroissiale de sauvegarde des églises de Bonnetan et Loupes

contact : Line Bernard  
tél : 05 56 21 93 42

##### Association Loupes culture loisirs

contact : Michelle Vanassche  
tél : 05 56 68 33 44

##### Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A)

contact : Jean Claude Barbirato  
tél : 05 56 21 94 73

##### Association Amicale des Familles de Bonnetan-Loupes

contact : Françoise Guzman  
tél : 05 56 21 24 99

##### Association SUKHALI

contact : Pierre Tibéri  
tél : 05 56 30 19 57- port : 06 88 84 73 15  
email : [sukhali@wanadoo.fr](mailto:sukhali@wanadoo.fr)  
site : [www.sukhali.com](http://www.sukhali.com)

# Loupes Infos

Juin 2014



## Le mot du Maire

Loupésiennes, Loupésiens,

Le projet du lotissement des pruniers avance très bien, deux actes notariés ont été signés ces derniers jours et vont permettre le remboursement de la ligne de trésorerie contractée l'année passée pour un montant de 192 076 euros.

Il a été décidé que l'aménagement de l'école Cursan/Loupes sera réalisé en deux tranches, ce qui facilitera l'organisation des équipes, le confort des élèves et la gestion financière pour les deux communes.

Beaucoup d'autres dossiers en cours mobilisent les commissions, toute l'équipe municipale travaille pour leur avancement et leur suivi, n'hésitez pas à venir participer aux réunions publiques lorsque vous le pouvez.

Afin de vous permettre de profiter de l'espace de la Gardonne, les horaires et les conditions d'ouverture sont à l'étude, nous vous les communiquerons le plus rapidement possible.

Ce site a été mis en valeur au cours des récentes manifestations sportives des 17 et 29 mai, organisées par l'UFOLEP et le vélo club de Créon et bien sûr vous accueillera comme chaque année pour fêter le 14 juillet, un article à l'intérieur de ce bulletin et prochainement le dépliant de l'association Loupes Culture Loisirs, vous permettront d'en savoir plus. Je vous espère très nombreux à nous y rejoindre pour partager tous ensemble cette célébration estivale.

Avant de vous souhaiter de bonnes vacances à toutes et à tous, je rappelle aux parents concernés que les dossiers d'inscriptions (école, transport scolaire et centre de loisirs) doivent être remis au plus vite en mairie.

Le maire  
Véronique Lesvignes

## Le mot des élus

Pour la fête du 13 juillet, la commission du Comité des Fêtes offre le feu d'artifice, prend en charge l'apéritif offert par la municipalité, et apportera son aide aux membres de l'Association Loupes Culture Loisirs pour mener à bien cette manifestation.

Dernièrement, la commission du Comité des Fêtes avec les élus a soutenu et remis les médailles aux participants de l'épreuve de vélo à la Gardonne, lors des deux manifestations du mois de mai. Elles furent merveilleusement organisées par le Vélo Club de Créon, nous avons pu observer des jeunes et des adultes s'éclater sur ce site. A chaque fois, nous essaierons d'être présents pour encourager les différentes manifestations qui se dérouleront sur notre commune.

## Développement du réseau internet

L'équipe en charge du dossier pour le développement du réseau internet de la commune tient à vous apporter les renseignements suivants:

- Après divers contacts, il a été mis à jour que la commune est reliée sur des NRA-ZO (Noeuds de raccordement d'abonnés en Zone d'Ombre).

- Il permet d'apporter l'ADSL à des lignes téléphonique pour lesquelles l'affaiblissement excède 78db parce que l'extrémité de ces lignes côté abonnés est à plus de 6 ou 7 km du central téléphonique.( Fargues Saint Hilaire)

Je vous l'accorde c'est un peu technique. Il faut savoir que la commune de Loupes est raccordée sur les NRA-ZO de Bonnetan, Camarsac et autres et ces ZRA-ZO sont saturées. Plus il y a de lignes connectées plus le débit est faible. Nous avons donc pris contact avec différents intervenants qui nous ont apporté de précieux renseignements. Une solution nous a été apportée par Gironde Numérique pour des connections via le satellite.

Le problème de cette connexion est le constat d'un décalage pour les vidéos conférences et jeux en ligne. Une aide de 400 euros est allouée si le débit est inférieur à 2 méga et si la ligne se trouve en zone blanche. Nous mettons à disposition à la mairie la documentation nécessaire..

Nous avons Mr.NAU et Mr.BIAUDE qui sont membres du SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde, en charge de l'Électrification, Gaz, Eclairage Public, Economies d'Energie, Energies renouvelables). Mr. BIAUDE a été élu délégué du SDEEG. Ce Syndicat est en train d'étudier un développement de la fibre optique par voie aérienne en collaboration avec Gironde Numérique..

Nous suivons le dossier avec la plus grande attention, et nous ne manquerons pas de vous communiquer les différentes évolutions apportées.

Soucieux de répondre au mieux à vos attentes en matière de débit internet, plusieurs points ont été soulevés avec les différents intervenants ( le Conseil Général, le SDEEG , et Gironde Numérique ) :

- Après avoir pris contact avec un technicien de France Télécom, il nous a été demandé de faire un recensement de la population qui souffre d'un faible débit en heures pleines.

- Afin de mettre en place une amélioration des NRA-ZO , nous vous demandons de bien vouloir vous faire connaître à la mairie en indiquant votre nom, prénom, adresse, n° de téléphone et heure de baisse de débit.

Ces informations sont très importantes pour la mise en place des procédures à venir, et de plus, elles nous permettent d'avoir un dossier bien construit.

Nous attirons votre attention sur le fait que si personne ne se manifeste, cela sous entend pour les fournisseurs et autres organismes que tout va bien. Comptant sur votre participation ...

## Réforme scolaire : une date à retenir

Les parents qui n'ont pas encore inscrit leurs enfants au centre de loisirs de Baron pour les mercredis après-midi, doivent impérativement le faire **LE 28 JUIN DE 9H A 12H au siège de L.J.C.**

**2 rue régano à Créon.**

## REUNION DU LUNDI 26 MAI 2014 (suite)

### DELIBERATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2014

Pour les subventions aux associations, les crédits sont inscrits au budget primitif communal 2014.

Mme le Maire propose la répartition suivante :

- Association Communale de Chasse Agrée : 300 €
- Association Amicale des Secrétaires de Mairie : 100 €
- Association des Familles Loupes-Bonnetan : 230 €
- Association des Prisonniers de Guerre de Sallebeouf : 80 €
- Association du Judo Club de Créon : 80 €
- Association Paroissiale de Loupes-Bonnetan : 180 €
- FNACA du Canton de Créon : 80 €
- Association Française des Scléroses en Plaques (AFSEP) : 100 €
- Association Les Clowns Stéthoscopes : 100 €

Voté à l'unanimité des membres présents.

- Association Aide au Développement Local par les Femmes au Sénégal (SUKHALI) : 100€

Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 1

Monsieur Pierre Tibéri s'abstient étant partie prenante pour cette association.

Le montant total des subventions aux associations s'élève à 1350 €.

### DELIBERATION POUR LA COMMISSION IMPOTS ET LA LISTE DES COMMISSAIRES PROPOSES

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit qu'il est institué, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs (CCID). Pour les communes de 2000 habitants ou moins, la commission est composée du maire et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi, suite aux récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants seront désignés par la direction générale des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents accepte à l'unanimité la liste des commissaires proposés.

### DELIBERATION INDEMNITE DE LINE BERNARD

Mme le Maire propose au conseil municipal de reconduire pour la durée du mandat municipal, l'indemnité de 500 € annuel à Mme Line Bernard pour l'entretien de l'église de Loupes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de Mme le Maire.

### DELIBERATION POUR LA CONVENTION DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A

#### L'ASSOCIATION BIG APPLE ( ZUMBA)

Mme le Maire propose au conseil municipal de reconduire pour la saison 2014/2015 (de septembre à juin), la location de la salle polyvalente à l'association Big Apple à raison de :

Les mardis de 19 h 00 à 21 h30 soit 2 h 30

Les mercredis de 17 h 00 à 18 h 30 et de 19 h 00 à 21 h 30 soit 4 h00

Et les jeudis de 19 h 00 à 21 h 30 soit 2 h 30

Il sera donc demandé à l'association Big Apple, pour l'occupation de la salle sur ces horaires, une participation de 120 € par mois soit 1200 € pour l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition faite à l'association Big Apple de 1200 € à l'année pour l'occupation de la salle polyvalente.

## REUNION DU MARDI 29 AVRIL 2014 (suite)

### DÉLIBÉRATION POUR DÉSIGNER LES REPRÉSENTANTS AU CCAS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

Madame le maire propose de procéder à l'élection des 4 membres du conseil municipal appelés à siéger au CCAS.

les candidats qui souhaitent siéger au CCAS :

Mr TIBERI . Mme Carrasco , Mme Dégeil-Delpeyre , Mme Gravellier, Michelle Vanassche

VOTANTS : 15

EXPRIMES : 15

Pierre TIBERI : 14 voix

Karine CARRASCO : 10 voix

Marie-Monique DEGEIL-DELPEYRE : 14 voix

Marie-Claire GRAVELLIER : 14 voix

Michelle Vannasche : 08 voix

Sont élus membres du CCAS : Pierre TIBERI ; Karine CARRASCO ; Marie-Monique DEGEIL-DELPEYRE ; Marie-Claire GRAVELLIER.

### DÉLIBÉRATION POUR DÉSIGNER LE DELEGUE ELU AU CNAS : (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales)

Madame le maire rappelle que la commune de Loupes adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales dont les délégués sont renouvelés au lendemain des élections municipales. (montant de la cotisation annuelle 748 euros)

Le délégué local des élus est le représentant de la structure adhérente auprès du CNAS. Son rôle est présenté dans la fiche « les délégués locaux » ainsi que dans la charte de l'action sociale communiquées à l'adhérent.

### **Madame le maire rappelle les dispositions de l'article 24-1-1 du Règlement de Fonctionnement du CNAS :**

*- Pour les collectivités territoriales adhérentes et autres personnes morales exerçant une mission de service public : le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.*

Conformément à l'engagement pris au moment de l'adhésion au CNAS, madame le maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur la désignation du délégué local du collège des élus

*Madame DEGEIL-DELPEYRE Marie-Monique se présente déléguée élue au CNAS*

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :**

**De désigner Mme DEGEIL-DELPEYRE 2<sup>ème</sup> adjointe au maire déléguée élue du CNAS pour le mandat 2014-2020.**

- Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

\*\*\*\*\*

## REUNION DU LUNDI 26 MAI 2014

### **DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A SIGNER TOUT ACTE NOTARIE CONCERNANT LE LOTISSEMENT «LES PRUNIER»**

Afin de finaliser les ventes des lots du lotissement des pruniers, Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer tous les actes notariés concernant le lotissement «les pruniers ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer les actes notariés concernant le lotissement « les pruniers ».

## Associations

### **VOYAGE DE L' ASSOCIATION SUKHALI AU PAYS DE LA TERANGA**

Comme chaque année et depuis 10 ans, notre association qui **soutien un groupe de femmes au Sénégal** dans le cadre du **développement économique local**, a effectué sa mission en avril dernier.

**Objectif : assurer un suivi des projets en cours** et parmi ceux-ci, le **projet de formation en agriculture familiale** pour 40 femmes sénégalaises.

Ce projet, co-financé par le **Conseil Régional d'Aquitaine et la Guilde du Raid nord/sud**, a pour objet de permettre à des familles sénégalaises de produire par elles-mêmes par leurs propres moyens, les **cultures de légumes** dont elles ont besoin au quotidien pour se nourrir. Fini les allées et venues dans les marchés pour acheter des produits venant de partout et d'ailleurs.

A l'heure d'une **mondialisation galopante** entraînant la consommation de produits de l'agriculture intensive issus des **politiques agroalimentaires industrielles** de la grande distribution où OGM et pesticides pullulent au détriment d'une agriculture vivrière locale , elles apprennent à **cultiver bio** sur des tables hors sol leur économisant l'eau et leur garantissant une alimentation saine et de qualité.

**2014 année de l'agriculture familiale décrétée par l'ONU ( soigner le monde, nourrir la planète )** : coïncidence heureuse !!!

Pour en savoir plus :

**Association SUKHALI** Contact : Pierre TIBERI 5 chemin du Gravey 33 370 LOUPES

Tel 00 (0) 5 56 30 19 57 - Port 00 (0) 6 88 84 73 15

[pierre.tiberi@wanadoo.fr](mailto:pierre.tiberi@wanadoo.fr) - Site [www.sukhali.com](http://www.sukhali.com)

## Evénements

### Manifestations sportives à la Gardonne

Le vélo club de Créon a organisé des épreuves d'endurance à la Gardonne le jeudi de l'ascension : le matin 2h d'endurance pour les 11/16 ans

l'après midi, ce sont 28 équipes de 2, et 16 individuels.

De nombreux clubs d'Aquitaine sont venus s'affronter sur ce circuit, dont un champion de France UFOLEP.

Les réactions des participants : «c'est un parcours fabuleux, il est monotrace technico, il est ludique à gogo, il a de bons raidillons : 100m de dénivelé et une belle côte avant l'arrivée.»

Bref, c'était du bonheur en barre pour les participants.

Ils furent très nombreux dont des champions d'aquitaine sur ces deux journées.



## Evénements (suite)



### Fêtes des 13 & 14 juillet



#### Réservez votre soirée du 13 juillet pour la fête locale à la Gardonne

Promenades à poneys. Apéritif offert par la municipalité. Restauration sur place proposée par l'association Loupes Culture Loisirs (grillades, frites, plateau repas complets, buvette).

Bal gratuit jusqu'à l'aube animé par Jean Bernard COLSO.

Et aux alentours de 23h30 Feu d'Artifice offert par la municipalité.

Vous recevrez sous peu dans vos boîtes aux lettres, le programme détaillé de l'ALCL.

Nous espérons que vous viendrez nombreux pour partager ces moments de convivialité.

## Intervillages

Le 28 juin 2014, se dérouleront pour la cinquième année consécutive les Jeux Intervillages.

Cette année, c'est la commune du POUT qui nous accueillera.

Chaque commune, Croignon, Cursan, Le Pout et Loupes constitue une équipe de 30 participants.

Ces équipes vont s'affronter tout au long de la journée dans différentes épreuves.

L'équipe gagnante recevra le trophée « Intervillages », qu'elle remettra en jeu l'année prochaine.

C'est avant tout une journée de convivialité, où acteurs et spectateurs passent de bons moments de rigolade.

A travers ces rencontres se forgent les amitiés intercommunales et intergénérationnelles qui permettent de conforter le lien social nécessaire pour le bien de tous.

Nous vous attendons donc nombreux au POUT, le samedi 28 juin à partir de 14h00 pour soutenir votre commune.

Les jeux se clôtureront vers 19h00 par un apéritif, suivi d'un repas dansant.

Renseignements et réservations pour le repas à la mairie de Loupes.



## REUNION DU MARDI 29 AVRIL 2014 (suite)

### DELIBERATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 :

Les budgets primitifs sont votés par chapitre.

Pour chaque budget prévisionnel présenté, il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

- Budget communal :

Section de Fonctionnement : **RESULTAT EQUILIBRE (dépenses-recettes) : 633707,72 Euros.**

Section d'Investissement : **RESULTAT EQUILIBRE (dépenses-recettes) : 393981,23 Euros.**

- Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

\*\*\*\*\*

- Budget Assainissement :

Section de Fonctionnement : **RESULTAT EQUILIBRE (dépenses-recettes) : 165247,49 Euros.**

Section d'Investissement : **RESULTAT EQUILIBRE (dépenses-recettes) : 117351,28 Euros.**

- Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

\*\*\*\*\*

- Budget transport scolaire :

Section de Fonctionnement : **RESULTAT EQUILIBRE (dépenses-recettes) : 23716,10 Euros.**

Section d'Investissement : **RESULTAT EQUILIBRE (dépenses-recettes) : 17724,44 Euros.**

- Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

\*\*\*\*\*

- Budget lotissement :

Considérant que les sous seing sont signés et conformément à l'instruction Budgétaire et comptable M14, tome II, chapitre 4, paragraphe 4.2, le budget primitif lotissement a été élaboré tenant compte de la production et de la commercialisation des lots dans la même année.

A chaque acte notarié faisant état de la vente de chacun des 5 lots, une décision modificative sera prise en conseil municipal pour constater la diminution des stocks.

Section de Fonctionnement : **RESULTAT EQUILIBRE (dépenses-recettes) : 644872,96 Euros.**

Section d'Investissement : **RESULTAT EQUILIBRE (dépenses-recettes) : 148399,12 Euros.**

- Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### DÉLIBÉRATION POUR DÉTERMINER LE NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :

En application de les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire. Le maire étant président de droit. Madame le maire propose de fixer le nombre des membres à 8 (4 élus du conseil municipal et 4 membres extérieurs au conseil municipal)

- Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION AFFECTATIONS DES RESULTATS :**

Madame le maire demande d'affecter les résultats de chaque compte administratif 2013, sur les budgets 2014, comme suit :

- Budget Communal :

*En Fonctionnement* : 15537,20 Euros, en 2013

58124,64 Euros, en 2012

**Soit une affectation pour 2014 de : +73661,84 Euros compte (1068)**

*En Investissement* : -198849,00 Euros, en 2013

92342,03 Euros, en 2012

**Soit une affectation pour 2014 de : -106506,97 Euros**

**Vu le déficit d'investissement d'un montant de -106506,97 constaté à la clôture de l'exercice 2013, l'excédent de fonctionnement de 73661,81 est affecté d'office en réserve R1068 en investissement.**

\*\*\*\*\*

Budget Assainissement :

*En Fonctionnement* : 21938,65 Euros, en 2013

93402,30 Euros, en 2012

**Soit une affectation pour 2014 de : +115340,95 Euros**

*En Investissement* : 21442,26 Euros, en 2013

-16658,47 Euros, en 2012

**Soit une affectation pour 2014 de : +4783,79 EUROS**

\*\*\*\*\*

Budget Transport scolaire

*En Fonctionnement* : -4408,40 Euros, en 2013

418,96 Euros, en 2012

**Soit une affectation pour 2014 de : -3989,44 Euros**

*En Investissement* : 1754,31 Euros, en 2013

11393,47 Euros, en 2012

**Soit une affectation pour 2014 de : +13147,78 Euros**

\*\*\*\*\*

Budget Lotissement :

Etant donné qu'il n'y a pas eu d'opération en 2013

**Pas d'affectation de résultat**

- Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## La canicule



La santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- ❖ Il fait très chaud
- ❖ La nuit la température ne descend pas ou très peu
- ❖ Cela dure depuis plusieurs jours

### Enfants et adultes

**COMPRENDRE** : selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température...

Je perds de l'eau : je risque la déshydratation

**AGIR** : je bois beaucoup d'eau et

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses

Je ne reste pas en plein soleil

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur

Je ne consomme pas d'alcool

Au travail je suis vigilant pour mes collègues et pour moi-même

Je prends des nouvelles de mon entourage

Si je prends des médicaments je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien

Si vous êtes une personne âgée ou isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15

### Personnes âgées

**COMPRENDRE** : selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°. La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie)

**AGIR** : je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et :

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur

Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe)

Je bois environ 1.5 l d'eau par jour je ne consomme pas d'alcool

Je donne des nouvelles à mon entourage

Si je prends des médicaments je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien

## Pour le confort de tous

### Rappel

Lorsque vous utilisez un **outil bruyant** vous devez respecter certaines règles de bon usage.

Voici les horaires autorisés :

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

A propos des **chiens** : ils ne doivent pas vagabonder ni causer de nuisances sonores propres à gêner le voisinage.

**Élagage** : chacun est censé entretenir ses **arbres et ses haies**, tant vis-à-vis de la voie publique que des propriétés mitoyennes.

**Important** : nous vous rappelons que seul le papier hygiénique doit être jeté dans les toilettes, **tout le reste** (tampons, préservatifs, serviettes hygiéniques, etc...) provoque des pannes de pompes de relevage très coûteuses. Ces coûts seront reportés au budget assainissement et généreront une augmentation de la participation de chacun.

## Date Bennes à encombrants

Samedi 21 juin 2014 de 10H à 12H - 14H à 18H

Dimanche 22 juin 2014 de 10H à 12H

## Permanences

Accueil à la mairie : **lundi de 14h00 à 18h00**

**mercredi de 14h00 à 19h00**

**vendredi de 9h00 à 12h00**

Téléphone : 05 56 21 98 17 - Télécopie : 05 56 68 34 79 - email : [mairie.loupes@orange.fr](mailto:mairie.loupes@orange.fr)

La permanence de Mme Le maire a lieu le **mercredi après-midi à la mairie**.

La permanence des élus est assurée tous les **samedis matin de 10H00 à 12H00 à la mairie**.

La permanence des déchets verts est assurée tous les **samedis de 17H00 à 18H00 à la Gardonne**.

## Conseil Municipal

### REUNION DU MARDI 29 AVRIL 2014

#### SUBVENTION FDAEC 2014 :

Les modalités d'attribution du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) ont été votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2013.

En réunion cantonale du 7 février 2014 dernier, présidée par M. Jean-Marie DARMIAN, vice-président du Conseil Général, il a été envisagé l'attribution de la somme de 8668,00 € à notre commune.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Madame le maire propose DE RÉALISER en 2014 l'opération suivante : travaux de remise en état des chemins Pelet et du Gravey.

- Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### DÉLIBÉRATION POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DU SIRP CURSAN/LOUPES SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE :

A la rentrée scolaire de septembre 2013, L'école Cursan/Loupes a ouvert une cinquième classe. Aucun local n'étant disponible, la commune de Cursan a mis à disposition du SIRP sa salle polyvalente.

La commune de Cursan n'a plus de zones nouvelles à urbaniser, La commune de Loupes voit son urbanisation progresser.

Par la délibération du 21/12/2013 le SIRP a décidé la construction de nouvelles classes, d'un préau, d'une salle d'évolution, d'un bureau de direction et de mises aux normes des sanitaires.

Le SIRP de Cursan/Loupes ayant la compétence de construire de nouvelles classes a besoin d'agrandir l'école.

Madame le maire demande d'approuver le projet d'agrandissement de l'école de Cursan/Loupes et de s'engager à payer la participation de toutes les dépenses liées au programme d'agrandissement de l'école, déduction faite des subventions, selon la délibération du SIRP n°13042014 en date du 19 avril 2014.

- Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### DÉLIBÉRATION TAUX DES 4 TAXES :

Madame le maire propose de fixer les taux suivants pour l'année 2014 :

Taxe habitation : 15,12 %

Foncier bâti : 9,92 %

Foncier non bâti : 24,71 %

Taux Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20,61 %

- Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.